

I nformation C ommunication SAIVRES

19 mars 2019

N° 82



Synthèse du Compte rendu du Conseil Municipal du 19/03/2019. Le procès-verbal est consultable en mairie.

Site Internet
www.saivres.fr



Bienvenue sur le site officiel de la commune de Saivres



Prendre connaissance du
« Ici Saivres » sur le site directement
et ne plus le recevoir sur papier !!
Facile il suffit de nous en informer par
mail: contact@saivres.fr ou sur le
formulaire de contact sur le site !
Economique et écologique !
Merci.
Bonne visite !!!
L'équipe municipale.

Je déménage,
je me réinscris
pour
voter !



Après un déménagement, réinscrivez-vous sur les listes
électorales de votre nouvelle commune, avant le 31 mars
2019, pour voter aux élections européennes.

Pour les retardataires,
La mairie sera ouverte pour vous accueillir le
SAMEDI 30/03/2019 DE 9H à 11H.



Samedi 06 avril 2019
Départ 14h 00
Cour de l'école

RÉUNION DU 19 MARS 2019

Présents : Rémi PAPOT, Patricia CHOLLET, Florent SOUCHARD, Maryse BERGEON, Dominique PAYET, Jean-Claude SABOUREAU, Isabelle DUPUIS, Karine MORIN, Michel ALLIER, Francis BOURDON, Patrick MARAIS.

Représentés: Jean-Louis BARREAULT a donné procuration à Rémi PAPOT, Béatrice DOCHE a donné procuration à Isabelle DUPUIS, Sylvie VALADE a donné procuration à Florent SOUCHARD

Absents : Alex BESSAC

Secrétaire de séance : Jean-Claude SABOUREAU

1. Approbation du procès-verbal du 12 février 2019

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Vote du compte administratif 2018

Commune :

Suite à la présentation du compte administratif communal 2018, après délibération, le Maire s'étant retiré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité :

En section investissement

Recettes :	258 243.34 €	
Dépenses :	192 856.71 €	
Résultat d'exercice :		+ 65 386.63 €

En section fonctionnement

Recettes :	881 035.99 €	
Dépenses :	662 907.17 €	
Résultat d'exercice :		+ 218 128.82 €

Sous la présidence de Monsieur Florent SOUCHARD, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

SECTION	Résultat de clôture 2017	Part affectée en 2018	Restes à réaliser	Résultat du CA 2018	Résultat de clôture 2018
investissement	- 179 501.47 €		- 19 620.54 €	+ 65 386.63 €	- 133 735.38 €
fonctionnement	536 834.05 €	192 685.27 €		+ 218 128.82 €	562 277.60 €
TOTAL	357 332.58 €	192 685.27 €	- 19 620.54 €	283 515.45 €	428 542.22 €

Hors de la présence de Monsieur Rémi PAPOT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2018.

Gestion du Grand Pré :

Suite à la présentation du compte administratif communal 2018, après délibération, le Maire s'étant retiré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité :

En section investissement

Recettes :	62 295.24 €	
Dépenses :	42 103.42 €	
Résultat d'exercice :		+ 20 191.82 €

En section fonctionnement

Recettes : 74 704.27 €

Dépenses : 70 287.92 €

Résultat d'exercice : + 4 416.35 €

Sous la présidence de Monsieur Florent SOUCHARD, adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le conseil municipal examine le compte administratif 2018 qui s'établit comme suit :

SECTION	Résultat de clôture 2018	Part affectée en 2017	Résultat du CA 2018	Résultat de clôture 2018
investissement	+ 13 787.99 €		+ 20 191.82 €	+ 33 979.81 €
fonctionnement	+ 67 584.89 €		+ 4 416.35 €	+72 001.24 €
TOTAL	+ 81 372.88 €		+ 24 608.17 €	+ 105 981.05 €

Hors de la présence de Monsieur Rémi PAPOT, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget annexe gestion Grand Pré 2018.

3. Approbation du compte de gestion 2018Budget principal

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2018 du trésorier

Budget annexe Gestion Grand Pré

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte de gestion 2018 du trésorier

4. Affectation des résultats 2018Pour la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	562 277.60 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	428 542.22 €
Affectation obligatoire	133 735.38 €

Pour la gestion du Grand Pré

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2018	72 001.24 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	72 001.24 €
Affectation obligatoire	0

5. Vote des taux de taxes

Monsieur le maire propose de maintenir les taux de taxes :

- taxe d'habitation : 15.94 %
- taxe foncière sur bâti : 12.09 %
- taxe foncière sur non bâti : 37.88 %

Produit attendu : 391 903.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, le maintien des taux de taxes.

6. Vote des tarifs 2019

Après proposition de la commission finances, Monsieur le maire propose les tarifs suivants :

MISE A DISPOSITION FOYER Edmond PROUST à compter du 01/05/2019							
Location des 2 salles Habitant commune et associations communales (1)(3)	Location des 2 salles Habitant hors commune (1)	+ cuisine Habitant commune (3)	+ cuisine Habitant hors commune	Location vaisselle	+ chauffage	Location percolateur (2)	Location salle après sépulture (3 heures)
120.00 €	190.00 €	100.00 €	110.00 €	0.30 € le lot	41.00 €	30.00 €	35.00 €

(1) Acompte à la réservation 50.00 € et caution de 400.00 € demandée lors de la remise des clés.

(2) Pour la location du percolateur une caution de 270.00 € sera demandée (location par un particulier et possibilité pour les associations de l'utiliser à l'extérieur du Foyer Edmond PROUST)

(3) pour les associations communales : week-end gratuits dans l'année civile, le 3^{ème} week-end et suivants payant comme un habitant de la commune

LOCATIONS DIVERSES à compter du 01/05/2019	
TIVOLI (tables et bancs)	
Habitant commune	Habitant hors commune
110.00 € (caution de 1000 €)	180.00 € (caution de 1000 €)
LOCATION TERRAIN DE TENNIS	
5.00 € la clé par an	

DIVERS à compter du 01/05/2019	
Concession cimetière (30 ans)	60.00 € le m ²
Concession caverne (30 ans)	60.00 €
Achat caverne	215.00 €
Concession columbarium (20 ans)	550 € la case sans réservation préalable
Stère de bois en 1 m	50.00 €
Stère de bois en 0.50 m	60.00 €

TARIFS PERISCOLAIRES à compter du 01/09/2019			
RESTAURANT SCOLAIRE	Prix repas		
enfant	2.35 €		
enseignant	4.10 €		
personnel communal	3.40 €		
GARDERIE	MATIN	SOIR	APRES 18 H 30
1 enfant	0.80 €	1.00 €	10.00 € par $\frac{1}{2}$ heure par enfant
3 ^{ème} enfant et plus	0.40 €	0.50 €	10.00 € par $\frac{1}{2}$ heure par enfant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les tarifs proposés à l'unanimité.

7. Dossier assurance prévoyance des agents suite à l'avis du Comité Technique

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a décidé lors de la réunion du 15 janvier 2019 de verser une aide financière aux agents pour bénéficier de l'assurance prévoyance sous réserve de l'avis du comité technique. Le comité technique ayant émis un avis favorable, Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de fixer le montant unitaire de participation de la collectivité à compter du 1er janvier 2020, à 10 euros par agent et par mois (*sauf si sa cotisation est moindre, auquel cas ce serait une participation à concurrence de sa cotisation*)

8. Redevance d'occupation du domaine public France Telecom

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2019 les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public communal due par les opérateurs de télécommunication respectivement comme suit :

Domaine public routier :

40.73 € par kilomètre et par artère en souterrain

54.30 € par kilomètre et par artère en aérien

27.15 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

Domaine public non routier :

1 357.56 € par kilomètre et par artère en souterrain et en aérien

882.42 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques

- que ces montants seront revalorisés au 1^{er} janvier de chaque année en fonction de l'évolution de la moyenne de l'index TP 01 de décembre (N-1), mars (N), juin (N) et septembre (N), conformément aux dispositions du décret du 27 décembre 2005 .

- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.

- de charger Monsieur le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

9. Informations diverses

- Travaux de voirie à Vix : le début des travaux est prévu début avril.

- Parcours du cœur le 6 avril 2019

- Point sur les impayés : loyers, restaurant scolaire, vente de bois

- Elections européennes le dimanche 26 mai 2019,

10. Questions orales

- Plusieurs panneaux sont à remettre en place (rue des Combes, au Pont de Saivres, à La Combe)

- Vix : demande de numérotation du village.

- Un conseiller signale qu'une haie a été coupée à ras le pied.

- la Goubaudière : la route est en mauvais état.

- Vix : demande de mise en souterrain de la ligne électrique moyenne tension. Se renseigner auprès de GEREDIS.

SEANCE LEVEE à 22 h 30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : mardi 9 avril 2019



INFORMATIONS IMPORTANTES

ELECTIONS EUROPEENNES SCRUTIN DU 26 MAI 2019

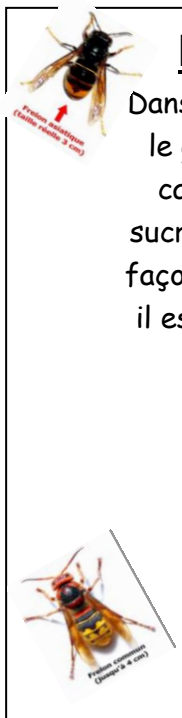
La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée, cette année, au 31 mars 2019.

Pour les jeunes qui auront 18 ans avant le scrutin, ils doivent demander à la mairie avant le 20 mai 2019 s'ils sont bien inscrits.

Pour pouvoir voter, vous devrez justifier, au bureau de vote, votre identité par la présentation :

- d'une carte d'identité
- d'un passeport
- d'une carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
- d'une carte d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
- d'une carte vitale avec photographie
- d'une carte du combattant avec photographie, délivrée par l'O.N.A.C.
- d'une carte d'invalidité ou carte de mobilité inclusion avec photographie
- d'une carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
- d'un permis de conduire sécurisé conforme au format « union européenne »
- d'un permis de chasser avec photographie délivré par O.N.F.
- d'un récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans.



Environnement : La recette du piège à frelons asiatiques

Dans une bouteille plastique vide, d'eau minérale par exemple, couper le tiers haut et retourner le goulot vers l'intérieur de la bouteille. Mettre un centimètre de sirop de grenadine, fraise, cassis... et de bière car l'odeur de l'alcool repoussera les abeilles attirées elles aussi par le sucre du sirop. Suspendre les pièges ainsi fabriqués, si possible en les protégeant de la pluie de façon à ce qu'ils ne se remplissent pas d'eau. Si un nid de frelons a été repéré l'année dernière, il est très important de piéger à proximité. Il faut aussi éviter le voisinage des ruches pour ne pas attirer les frelons vers eux. C'est un véritable fléau pour les abeilles et aussi pour l'homme !!

